



**AMENDMENT / MODIFICATION**  
**002**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

**Soumission à :** l'Agence Parcs Canada  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

<b>Title-Sujet :</b> Assainissement des sites contaminées à la suite du feu de forêt de Kenow – Parc national des Lacs-Waterton		
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation :</b> 5P420-18-0257/A		<b>Date :</b> 26 septembre 2018
<b>GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG :</b> PW-18-00841548		<b>Amendment No. - N° de la modif. :</b> 002
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 28 septembre 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Jen Maheu		
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 403-292-8502		<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b> 866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>  See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographe ou écrire en lettres moulées)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Address – Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Title – Titre :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 02

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

### A) QUESTIONS

**Q36** Il semble y avoir une erreur de numérotation dans l'APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page) pour l'appel d'offres indiqué dans le titre ci-haut. Les erreurs visent les articles ci-dessous, qui sont numérotés de .6 à .8 comme suit :

#### 1 Annexe A – Généralités

.6	01 45 00	Documents du contrôle de la qualité et des essais
.8	01 74 00 01 77 00	Clôture du contrat, y compris l'inspection finale

Veuillez indiquer si l'article .8 devrait porter le numéro .7, ou si la ligne de l'article .7 est manquante. Merci infiniment.

**R36** L'omission de l'article .7 est une erreur.

**Q37** Veuillez indiquer les limites des ponts d'accès au campement confessionnel Canyon (p. ex. limites de charge, disponibilité).

**R37** D'après la documentation technique disponible, les limites de charge des deux ponts qui donnent accès au campement confessionnel Canyon sont les suivantes :

- *Pont du terrain de camping du Mont-Crandell: facteur de capacité de surcharge de 1,0 pour une charge de camion CL-625, avec vitesse sur le pont limitée à moins de 25 km/h. (Référence : Buckland and Taylor/COWI Memorandum, daté du 22 avril 2015).*
- *Pont du campement confessionnel Canyon : le pont a été conçu pour supporter les charges maximales – « Une surcharge verticale de 489 kN (équipement de 40 tonnes + panneau de 15 tonnes) répartie sur une longueur de 4 m, positionnée sur le pont de manière à produire un effet maximal; excentricité maximale = 100 mm mesuré à partir de l'axe central de la route; on présume que la machinerie se déplace à vitesse réduite pour réduire au minimum les effets de charge dynamique. (Référence : Canyon Church Camp Bridge Replacement Design Drawings General Notes, daté du 30 avril 2015).*

Parcs Canada a déterminé que le soumissionnaire retenu pourra emprunter les deux ponts pour accéder au campement confessionnel Canyon (veuillez noter que cela diffère de ce qui avait été indiqué verbalement aux soumissionnaires lors de la réunion). Toutefois, il incombe à l'entrepreneur de vérifier la capacité des deux ponts à permettre le transport sécuritaire des charges prévues par l'entrepreneur. De plus, l'entrepreneur sera responsable de tout dommage causé aux ponts, à son équipement ou à d'autres véhicules, ainsi que de toute répercussion sur la santé humaine ou l'environnement attribuables au passage de ses véhicules sur un ou deux ponts. Parcs Canada réalisera une inspection visuelle des deux ponts avant et après les travaux de l'entrepreneur, ce qui comprendra des photographies avant et après.

**Q38** Veuillez préciser la numérotation de la section de devis Nettoyage.

**R38** Dans la section 00 01 10 - Table des matières, la section Nettoyage a été mal identifiée par 01 74 11 - Nettoyage. La section Nettoyage devrait être identifiée par 01 74 00 - Nettoyage.

**B) Dans : APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**  
**Section : MONTANT FORFAITAIRE**

Les descriptions des articles .2 et .8 de l'annexe A – Généralités, ont été modifiées comme suit :

**Ancienne version :**

.2	01 31 19	Réunions pour le projet	Montant forfaitaire	1		
----	----------	-------------------------	---------------------	---	--	--

**Version révisée :**

.2	01 31 19 01 32 16	Réunions pour le projet <b>et ordonnancement du projet</b>	Montant forfaitaire	1		
----	----------------------	--	---------------------	---	--	--

**Ancienne version :**

.8	01 74 00 01 77 00	Clôture du contrat, y compris l'inspection finale	Montant forfaitaire	1		
----	----------------------	---	---------------------	---	--	--

**Version révisée :**

.7	01 74 00 01 77 00	<b>Nettoyage</b> , clôture du contrat, y compris l'inspection finale	Montant forfaitaire	1		
----	----------------------	--	---------------------	---	--	--

**On demande aux soumissionnaires d'effectuer ce changement comme il se doit. S'il n'a pas été fait dans la soumission, l'État le fera au nom du soumissionnaire et se servira du prix unitaire fourni pour obtenir le prix calculé total correct.**

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**